

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n. 27, et grande rue
Mercière, n. 32, au 2^e.
A PARIS, à la librairie-correspondance
de P. Justin, place de la Bourse,
n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier
Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-
des-Victoires, n. 18.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.
PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 22 Août.

Le journal officiel du gouvernement, le *Journal de Paris* publie le récit de l'insurrection militaire de St-Ildefonse. Le ministère essaie d'atténuer l'importance de cet événement : c'est d'un ton ironique qu'il parle des *soldats ivres* qui tiennent prisonniers la reine et la régente. La correspondance ministérielle de Madrid qui est distribuée à tous les journaux de Paris n'est pas d'accord sur tous les points avec la feuille officielle. Cette correspondance avoue que la reine a prêté serment à la constitution de 1812 ; le *Journal de Paris* prétend, au contraire, que la reine a seulement permis aux soldats de prêter serment à cette constitution en attendant les cortès prochaines ; du reste, il tâche autant que possible de jeter le ridicule sur tous les incidents de cette journée qui, par le fait, aura décidé du sort de l'Espagne.

La correspondance ministérielle insinue que le ministre et le général Quesada sont décidés à lutter seuls dans Madrid contre toute l'Espagne ; l'espérance que fonderaient les constitutionnels royalistes sur de tels défenseurs est si peu raisonnable que les journaux français les plus décidément favorables à Isturitz et au *Statut royal* n'osent pas l'accepter. Tous, ils regardent Madrid et Barcelone comme déjà au pouvoir des patriotes, et c'est dans cette hypothèse qu'ils raisonnent.

Le raisonnement du *Courrier de Lyon* a pour conclusion que don Carlos vaut mieux que la république, et qu'il ne faut pas que le gouvernement français hésite entre les deux partis. Voici ce qu'on lit dans ce journal :

Ce n'est pas sans une sorte de déplaisir que nous voyons formellement exprimée (dans l'article du *Journal de Paris*) l'assurance que la France n'interviendra contre aucune portion de l'opinion libérale espagnole. Ce n'est pas assurément que nous désirions voir la France prendre fait et cause pour l'une des nuances de cette opinion contre les autres ; mais il nous semble impolitique et superflu de donner d'avance aux anarchistes une garantie de laissez-faire et d'impunité pour tous les excès. Il fallait au moins laisser l'épée française suspendue sur leur tête. Il faut se souvenir qu'après tout le triomphe de don Carlos en Espagne serait peut-être moins funeste pour nous que celui du parti démagogue et anarchique.

Nous allons donc voir désormais le parti de don Carlos soutenu dans notre ville par deux journaux, le *Réparateur* et le *Courrier* ; mais le *Réparateur* n'a jamais eu d'autres convictions : ce qu'il dira en faveur du roi qu'il protège, il le disait alors que le *Courrier* n'avait pas assez d'indignation à dépenser contre ce fauteur de la guerre civile. Remarquons que, sur toutes les questions, le juste-milieu aujourd'hui se rapproche du légitimisme. Tous deux sont d'accord pour anathématiser la démocratie ; tous deux soutiennent par les mêmes argumens et avec la même énergie, non pas la religion chrétienne que personne n'attaque, mais les cérémonies surannées et les abus de ce culte ; tous deux haïssent les doctrinaires d'une haine égale, tous deux adoptent les mêmes lois de censure et de répression, tous deux veulent gouverner par les mêmes moyens. Mais nous devons croire les légitimistes convaincus de ce qu'ils font, de ce qu'ils disent, parce qu'ils l'ont toujours fait, ils l'ont toujours dit : ils ne sont pas allés au juste-milieu, c'est le juste-milieu qui est venu à eux.

Quant aux démocrates, au contraire, le juste-milieu a dit et fait tout ce qu'ils font et disent encore. Nous repous-

sons don Carlos que le juste-milieu repoussa avec nous ; nous relevons les fautes du clergé que le juste-milieu releva avec nous ; nous abhorrons la censure et les lois d'intimidation que le juste-milieu abhorra avec nous. Ni les patriotes ni les légitimistes n'ont changé ; il n'y a que le juste-milieu qui, tantôt dans un camp, tantôt dans un autre, soutient sans conviction chaque parti selon son intérêt ; par toutes ses tergiversations et ses trahisons il prouve bien qu'il n'y a pas plus en France qu'en Espagne trois partis possibles ; qu'il n'y en aura jamais que deux animés de convictions sincères : le parti du passé et le parti de l'avenir qui se disputent le présent. La lutte entre les deux partis fait la fortune des hommes à opinions négatives qui disparaîtront le jour où une victoire bien constatée et irrécusable aura montré laquelle doit triompher des deux idées qui se partagent le monde.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans la correspondance ministérielle de Madrid :

Le désarmement de la garde nationale s'opérait sans trop de difficulté, grâce à un arrêté de Quesada qui menaçait de la déportation tout citoyen qui n'aurait pas rendu ses armes le 9 : le dernier succès de Bernelle, la nouvelle des renforts envoyés de France, la situation désespérée de Gomez, enfin la prochaine ouverture des chambres, tout semblait de nature à inspirer de la sécurité. Un événement aussi important qu'inattendu a ruiné toutes les espérances.

Dans la nuit du 12, un complot militaire secrètement ourdi a éclaté brusquement. Une partie des troupes composant la garnison de la Granja a proclamé la constitution de 1812, et la reine, circonvenue de tous côtés par des factieux qui aujourd'hui encore la gardent à vue après lui avoir imposé le serment qu'elle a prêté à la constitution de 1812, la reine a vu dans un instant, tous ses droits méconnus. Il est impossible que cet événement n'ait pas dans la capitale un retentissement immense et qu'il ne soit pas suivi d'un contre-coup auquel le ministère est préparé. Sur de la fidélité de la garnison métropolitaine, le gouvernement est résolu à tenir tête à l'orage s'il vient à gronder dans Madrid. Tout dépend en ce moment de l'esprit qui animera la garnison de Madrid.

Le mouvement de la Granja étant tout militaire, la garnison peut seule le propager ou arrêter d'un seul coup sa marche. La contrainte dont la reine est victime, doit être ou violemment supprimée comme elle a été violemment établie, ou l'émeute militaire dans Madrid légalisera l'émeute militaire de la Granja. Le conseil des ministres, dans cette grave circonstance, est en permanence depuis ce matin. La garnison est sous les armes. La consigne la plus sévère lui a été donnée. Les artilleurs sont prêts à faire feu au premier signal. Les canons sont braqués sur tous les points d'où l'on peut craindre la résistance. Tout annonce que M. Isturitz est décidé à faire respecter jusqu'à l'extrémité les droits compromis de la couronne. M. de Rayneval, dont la santé inspirait de vives inquiétudes hier encore, mais qui va mieux aujourd'hui, est auprès de la reine à la Granja.

Depuis trois jours, les communications par l'Aragon sont interceptées. On n'a pas encore reçu les dépêches du courrier parti de Paris le 6. On espère que cette interruption, occasionnée par la présence d'une forte colonne carliste, ne se prolongera pas.

Le mouvement constitutionnel se poursuit dans les provinces avec des chances diverses. Carthagène, Alicante, Lorcas, Murcie, Valence, ont proclamé la constitution de 1812 ; à Vittoria, à Logrono, les essais du parti ultra libéral ont échoué complètement.

— Le *Journal de Paris* publie de son côté les détails suivans sur l'événement de Saint-Ildefonse :

Le gouvernement a reçu aujourd'hui les détails suivans sur les

fructification du champignon, il ne s'écoule que quatre jours, quelle que soit la matrice ou le support qu'on leur ait donné ; mais l'état parfait ne se montre que le sixième jour.

Ce dernier état n'a été obtenu ni sur les vers à soie qui ont fait le sujet des observations, faute sans doute de circonstances atmosphériques favorables, car des vers à soie muscardinés venus d'Italie le présentaient, ni dans aucune des expériences où les spores ont été déposées à nu sur des lames de verre.

Les sporidies se forment à l'intérieur des filamens ; elles en sortent et se groupent symétriquement à l'extrémité des ramules par un mécanisme particulier expliqué dans le Mémoire.

Aux différentes époques de leur éphémère existence, les mucédinées, sans en excepter celles dont il est ici question, subissent des métamorphoses qui les rendent dissemblables à elles-mêmes.

Les circonstances locales et atmosphériques dont les effets puissans n'ont pas encore été suffisamment appréciés dans la question du développement de ces plantes, sont de nature à modifier leurs formes extérieures et à en faire de véritables protées.

Pour obtenir la reproduction du botrytis bassiana, il n'est pas indispensable d'employer une certaine quantité de la masse sporulaire, puisque l'auteur a pu le faire naître d'une sporidie isolée et voir l'individu qui en était issu arriver au dernier terme de son évolution, c'est-à-dire à la formation de nouveaux germes.

Ainsi que l'avait déjà annoncé M. Bassi, les sporidies peuvent bien conserver pendant une année la propriété de germer dans les vers à soie ou chez d'autres insectes, mais cette faculté ne se prolonge pas aussi loin quand on veut tenter même l'expérience sur un cocon inorganique.

En prolongeant le séjour de la lame de verre, dans les mêmes conditions qui ont favorisé l'évolution artificielle de la mucédinée, les filamens de celle-ci finissent par se résoudre presque complètement en sporules, comme cela a lieu normalement dans les genres oidium et tornula, qui sont de vrais tomipares.

Enfin le penicillium obtenu par M. Audoin des seminales du botrytis ne saurait être logiquement attribué à une métamorphose du champignon, mais bien plutôt à un mode de dissémination des sporules cryptogamiques, que nous ne faisons que

événemens qui se sont passés à Saint-Ildefonse dans la nuit du 12 au 13.

Le 12 à 8 heures du soir, le régiment des milices provinciales, fort d'environ 500 hommes, s'insurgea dans sa caserne au cri de *Vive la Constitution ! vive Isabelle II !* et se dirigea en armes vers le palais en chantant l'hymne de *Riego*. Les soldats du 4^e régiment d'infanterie de la garde, le voyant venir, se joignirent à lui. Tous les officiers, sans exception, restèrent étrangers à la révolte. La cavalerie de la garde n'y prit non plus aucune part.

A l'approche des insurgés on avait fermé les portes du palais. Le commandant-général, comte de San-Roman, et les officiers restés fidèles firent de vains efforts pour calmer les soldats : leur voix ne fut pas écoutée. Quelques cris de *meure San-Roman !* se mêlèrent même à ceux de *meure Quesada !*

A la première nouvelle de ces événemens, M. de Rayneval étant retenu chez lui par une indisposition assez grave, M. de Bois-le-Comte, arrivé depuis quelques jours à Saint-Ildefonse, et M. Villiers, ministre d'Angleterre, s'empressèrent de se rendre au palais ; il leur fut impossible d'y pénétrer. Les soldats ivres qui en obstruaient les approches refusèrent de les laisser passer. Ils demandèrent à parler au commandant, aux officiers : on leur répondit qu'il n'y en avait pas, et que c'étaient les sous-officiers qui avaient pris la direction. Ils durent se retirer au moment où des paroles menaçantes commençaient à retentir autour d'eux.

Cependant les clameurs et les vociférations continuaient. Déjà on était parvenu à enfoncer une petite porte qui, heureusement, ne conduisait pas dans l'intérieur. On commençait à ébranler la porte principale ; des coups de fusil se faisaient entendre ; on parlait de faire venir du canon et de massacrer tout ce qui était dans le palais si la reine n'acceptait pas la constitution.

La régente, conservant une admirable fermeté au milieu de la terreur générale, donna l'ordre d'admettre en sa présence douze des soldats rebelles. Elle leur demanda ce qu'ils voulaient ; ils répondirent que c'était la constitution de 1812 et la liberté. Une longue discussion s'engagea alors, la reine, essayant de leur faire sentir qu'ils ne comprenaient pas même l'objet de leur demande, et les soldats avouant qu'en effet ils ne connaissaient pas la constitution, mais qu'on leur avait dit qu'elle était excellente, qu'elle améliorerait leur position, qu'elle diminuerait le prix du sel, etc. etc. A ces déclarations faites d'un ton assez arrogant, se mêlaient d'ailleurs, de temps en temps, des protestations de dévouement aux deux reines.

Un officier se trompant ou feignant de se tromper sur les termes de la constitution de 1812, leur représenta que cette constitution appelait don Carlos au trône, à l'exclusion de sa nièce. Pour don Carlos, répondirent-ils, nous n'en voulons pas, c'est un despote. Quant aux deux reines, qu'importe que la constitution les repousse ? la nation les veut et saura bien les soutenir.

A deux heures du matin, après cinq heures de résistance, la reine céda enfin aux instances de toutes les personnes qui l'entouraient ; rien ne put cependant la déterminer à prêter serment à la constitution de 1812 ; elle protesta qu'elle ne se prêterait pas à une telle démarche, qui ne pouvait être valable qu'en présence des cortès assemblées. Tout ce qu'on put obtenir d'elle, ce fut qu'elle apposât sa signature à un écrit ainsi conçu : « La reine » autorise le général San-Roman à laisser les soldats jurer la » constitution jusqu'à la réunion des cortès. »

Les soldats rentrèrent aussitôt dans leurs casernes. A cinq heures, la tranquillité était rétablie. A dix heures, au moment du départ du courrier qui a apporté ces nouvelles, il n'était survenu aucun incident nouveau. Le palais était libre, les autorités continuaient à remplir leurs fonctions, et le ministre de grâce et justice, le seul qui se trouvât à St-Ildefonse donnait les ordres.

Les journaux de Barcelone des 6, 7, 8 et 9 août nous parviennent. Le 8 au soir, Barcelone continuait de reconnaître l'autorité de la reine.

Le 6, à la réception des nouvelles de Malaga, Mina avait publié la proclamation suivante :

Catalans !

Des avis particuliers m'annoncent que la tranquillité publi-

soupçonner, mais dont la nature seule a encore le secret.

PHYSIQUE DU GLOBE. — Influence de la pression atmosphérique sur le niveau moyen de la mer. Mémoire de M. Daussy.

Dans un premier mémoire sur les marées des côtes de France, M. Daussy avait été conduit, en 1833, par la discussion des observations de Brest, à cette curieuse conséquence, que la pesanteur de l'atmosphère influe d'une manière très-sensible sur le niveau moyen de la mer. Ce niveau s'obtient, comme l'on sait, en prenant le milieu entre la hauteur moyenne de deux pleines mers consécutives et la hauteur de la basse mer intermédiaire, ou réciproquement. Le niveau ainsi déterminé est regardé généralement comme constant. Quand on trouve des différences, on les attribue à l'incertitude des opérations et à l'influence du vent. En comparant entre elles les observations de Brest, M. Daussy reconnut que ces différences coïncidaient avec les mouvemens du mercure dans le baromètre. Le résultat lui parut pouvoir être regardé comme général. M. Lubbock n'a pas été de cet avis. Dans un rapport présenté à l'association britannique, il annonça que les observations de marées de Londres n'accusaient aucune influence barométrique. Il était donc important de chercher si sur d'autres points des côtes de France on retrouverait les mêmes influences qu'à Brest. Les observations faites à Lorient, par ordre du ministre de la marine, ont fourni à M. Daussy une nouvelle série de comparaisons. Cent cinquante déterminations au niveau moyen de la mer, rangées d'après la hauteur du baromètre observée chaque jour, et divisées en 5 groupes de 30, lui ont donné des résultats qui prouvent que le niveau moyen est égal à

$2m,823 - 15,5 \times (\text{hauteur observée du baromètre} - 0m,760)$.

Cette formule représente la moyenne de cinq groupes. Bien que la nouvelle épreuve semble justifier le fait avancé, comme l'influence des vents aurait pu se confondre avec l'effet de la pesanteur de l'air, M. Daussy a classé aussi toutes les observations du niveau moyen de la mer selon les différentes directions et la force du vent : le nombre des observations est devenu beaucoup moindre pour chaque série ; cependant, dans chacune d'elles, la même marche s'est encore montrée, c'est-à-dire que le vent restant constant, en force et en direction, la hauteur du niveau moyen a varié en raison de la pesanteur atmosphérique.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS.

(Séance du 16 août.)

VER A SOIE. — Histoire botanique de la muscardine, Mémoire de M. Montagne.

M. Montagne, supposant tout-à-fait constatés les faits dont M. Audoin a entretenu l'Académie, prend la plante cryptogame au moment où, se faisant jour à travers les parties membranées du ver, elle se montre au dehors pour végéter à l'air et parcourir toutes les phases de son évolution normale, jusqu'à la reproduction des germes inclusivement.

L'auteur donne d'abord une histoire de l'évolution normale de la plante cryptogame inoculée, en indiquant jour par jour les changemens de forme qu'elle subit, depuis le moment où elle apparaît à la surface du corps du ver à soie ; il rend ensuite compte des expériences variées auxquelles il a soumis ses sporidies, et des résultats qu'il a obtenus. Ces deux séries de faits lui ont facilement fourni les élémens d'une description générale et complète du champignon, et, après avoir jeté un coup-d'œil sur la tribu des mucédinées, il marque la place qu'il doit occuper dans la série des genres de cette tribu, tout en ayant soin de mentionner ses affinités naturelles. Il termine par l'examen des anomalies que présentent quelques observations relatives au même sujet.

En somme, la lecture de ce mémoire peut conduire aux conclusions suivantes.

Le champignon de la muscardine appartient à la tribu des mucédinées de la vaste famille des champignons et particulièrement au genre botrytis, ainsi que l'avait reconnu M. Balsamo.

Le botrytis bassiana, si tant est qu'il soit distinct, diffère bien peu du botrytis diffusa (Dittmar), avec lequel l'auteur lui a reconnu la plus grande affinité, et dont il le sépare provisoirement en modifiant toutefois les caractères qui lui avaient été assignés.

Contrairement à l'opinion de M. Bassi, la mucédinée entomocytone non-seulement germe et se développe sur des corps inorganiques, pourvu que ceux-ci soient placés dans des conditions de chaleur et d'humidité convenables, mais encore elle y parcourt toutes les phases de sa vie jusqu'à la reproduction des sporidies inclusivement.

Depuis le moment de la germination de celles-ci jusqu'à la

que a été troublée sur quelques points de la Péninsule. Dans ces circonstances graves je fais un appel à votre loyauté : peu de jours encore et le sanctuaire des lois sera ouvert; là les représentants de la nation exerceront largement leur puissance pour le bien de leur patrie. Sans ordre et sans tranquillité, il ne peut y avoir de liberté civile et légale. J'ai la confiance que vous tous vous serez prompts à vous réunir à moi pour maintenir l'ordre avec énergie, nonobstant la confirmation de ces avis, et en cela vous n'avez plus qu'à donner une preuve évidente de la solidité des principes qui régissent en Catalogne. Tous mes efforts sont tournés vers le but d'en finir avec les factieux, de rétablir la paix, de contribuer en vrai patriote espagnol à l'établissement de nos libertés, et surtout qu'elles ne périssent point pendant que je commande. Reposez-vous en sur la vigilance de votre capitaine-général.

MINA.

Barcelone, 6 août.

Depuis, les journaux, en faisant connaître les événements, n'ont fait que paraphraser les invitations au maintien du bon ordre contenues dans la proclamation du capitaine-général, présentant la constitution de 1812 comme inexécutable et cherchant à démontrer à leurs lecteurs que ce n'était pas en la proclamant qu'on arriverait à l'établissement de la liberté.

A en juger par les longs développements donnés à ces encouragements au maintien de l'ordre existant, il semble que les Catalans ne sont pas faciles à convaincre.

— Don Manuel Lebron, qui a pris le commandement du corps d'armée du général Soria qui s'était refusé à lui faire jurer la constitution, a fait un rapport sur l'événement au capitaine-général; nous en citerons la conclusion:

Après avoir interrogé chaque régiment, chaque bataillon et chaque compagnie, j'ordonnai que le lendemain, avant de partir pour Alcaniz, tous les corps se réuniraient pour proclamer solennellement la constitution de 1812. Le lendemain, en effet, je me présentai dans les rangs avec mon état-major et je déclarai aux soldats que, d'accord avec leurs vœux, j'avais résolu d'obéir à la volonté nationale. Les cris unanimes de vive la constitution de 1812! vive Isabelle II constitutionnelle! vive l'union! me répondirent.

J'ai la satisfaction de déclarer à V. E. et à la junte, que la nation et l'Aragon surtout peuvent regarder les troupes de la première division comme un des plus fermes soutiens de nos libertés. La volonté des chefs et des soldats est que V. E. nous communique ses ordres et ses instructions.

Mon entrée dans cette ville a été accueillie avec enthousiasme, et on n'entend dans les rues que les cris de vive la constitution!

V. E. voudra bien donner de la publicité à cette résolution des troupes de la première division de l'armée du centre.

Alcaniz, le 10 août 1836. Manuel LEBRON.

— Le *Mémorial bordelais*, en publiant la nouvelle de la manifestation en faveur de la constitution faite par cette division de l'armée du Bas-Aragon, dit :

Plusieurs régiments de l'armée du Nord viennent de proclamer à leur tour la constitution de 1812. C'est un fait plus grave encore que l'insurrection des jupes; car si l'armée se met comme les jupes en rébellion ouverte avec le gouvernement central, sur quelle force celui-ci pourra-t-il s'appuyer désormais ?

Le *Mémorial* ne connaissait pas encore le mouvement de St-Ildefonse.

— Nous trouvons dans le *Mémorial bordelais* la pièce suivante :

ORDRE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ARAGON.

La junte supérieure du gouvernement de cette province, convaincue de la nécessité d'augmenter les rangs des défenseurs de la patrie, a résolu de compléter l'armement en créant des bataillons d'infanterie sous le nom de *libres aragonais*, commençant par le n° 1er. Dans cet objet on invite tous les célibataires qui voudront prendre du service dans ce corps à se présenter au colonel inspecteur de ladite arme, don Francisco Valdés, qui, en cette qualité, est chargé de l'organisation. La junte ne doute pas que les vertus et l'amour de la liberté dont la jeunesse aragonaise a donné tant de preuves, ne l'engagent à voler aux armes pour contribuer à l'extermination des bandes rebelles qui infestent notre sol.

9 août. — Par ordre du capitaine-général, JOSÉ-MARIA CISTUÉ.

— On nous écrit de Bayonne :

Les soldats enrôlés pour l'Espagne qui se trouvent à Pau et

dans les environs sont au nombre de 4,300; ils sortent presque tous des rangs de l'armée active. Quelques-uns, pourtant, surtout parmi les officiers, étaient ou en disponibilité ou en congé illimité. Le commissariat de guerre espagnol à Bayonne avait déjà fourni à ces troupes des uniformes.

Plusieurs bataillons étaient complètement habillés et équipés. La tenue des volontaires surpassait en luxe celle des troupes françaises. Tout était prêt, l'artillerie même, à passer la frontière, lorsque l'ordre de rester est arrivé. Ainsi il n'y a que 600 hommes, ceux qui avaient déjà pénétré en Espagne, il y a huit jours, qui aillent renforcer la légion étrangère.

D'après les nouvelles dispositions prises par le gouvernement, tous ces enrôlés sont dans une position extrêmement critique, le commissariat espagnol ayant cessé ses prestations de vivres et la solde qui avaient été jusqu'ici payés jour par jour.

Le sort des hommes ainsi enrôlés, de ceux surtout qui étaient venus de leurs foyers, ne laisse pas, dit-on, que d'embarrasser beaucoup le gouvernement.

TRAVAUX PUBLICS DÉPARTEMENTAUX.

A l'appui des réflexions contenues dans le *Censeur* du 13 de ce mois, relatives aux routes et chemins départementaux, nous pouvons ajouter quelques faits que nous livrons également à M. le préfet et à MM. les membres du conseil-général, pour en tirer le profit qu'ils jugeront convenable.

Il existe, de Villefranche au port et au pont de Beaugard, le chemin le plus fréquenté de l'arrondissement.

L'année dernière, à l'époque des sessions des conseils d'arrondissement et de département, plusieurs pétitions furent adressées à M. le préfet, soit par les habitants de Villefranche, soit par la compagnie du pont de Beaugard, pour obtenir le classement de ce chemin comme départemental.

M. Paret, au nom de la compagnie du chemin de Frans, s'empresse aussitôt de faire tous ses efforts pour qu'elles fussent rejetées, et soutint, dans un Mémoire, que les dépenses pour la conversion de ce chemin en route départementale seraient trop considérables.

Le conseil de l'arrondissement de Villefranche crut devoir ajourner ce classement, et le conseil-général ne l'adopta pas, se fondant sur une fausse interprétation de l'arrêté qu'il avait pris en 1834 portant : « Qu'il ne classerait aucune route, tant que celles entreprises ne seraient pas complètement achevées. » Il ne réfléchit pas qu'il s'agissait, non pas d'une création, mais d'une nouvelle direction de route départementale. Cependant ces deux conseils, dans la prévision de la nouvelle loi sur les chemins vicinaux, s'attendaient que ce chemin serait plus tard déclaré cantonal.

Depuis lors, et en exécution de cette loi, M. le préfet fut appelé à proposer le classement des divers chemins de grande communication de son département.

Celui du port et du pont de Beaugard fut totalement oublié; mais M. le sous-préfet et le conseil de l'arrondissement de Villefranche attribuant cette omission, non pas à l'influence de M. le conseiller Paret, mais à une erreur de M. le préfet, ont classé ce chemin au nombre des routes de grande communication.

On rapporte cependant que cette décision ne fut pas plutôt parvenue à la connaissance de M. Paret qu'il en éprouva le plus grand désappointement; il se récria beaucoup contre M. le sous-préfet qui avait osé se montrer favorable à un chemin qui se trouve en rivalité avec le pont de Frans dont il est le concessionnaire, et se chargea de le faire réprimander par son supérieur dont on venait d'usurper ainsi les prérogatives.

On ne pense pas que, malgré les insinuations de son conseiller, M. le préfet ait pu se laisser entraîner à une telle démarche, parce qu'il sait trop bien que M. le sous-préfet est son organe naturel, immédiat et seul compétent pour tout ce qui concerne son arrondissement. Mais si celui-ci méritait un reproche dans cette circonstance, ce serait de n'avoir pas fait tout ce qu'exigeaient les besoins et les réclamations multipliées de la localité, en ne proposant pas le classe-

tuyaux de fonte qui conduisent l'eau. Enduit propre à en prévenir le développement. — Note de M. Vicat, corresp. de l'Académie.

Un rapport imprimé à Grenoble en 1833, par ordre du conseil municipal, a signalé à l'attention publique l'engorgement aussi rapide qu'imprévu de la grande conduite en fonte du château d'eau de cette ville.

L'apparition de nombreux tubercules de fer hydroxide sur la paroi antérieure des tuyaux, s'était manifestée quelque temps après l'arrivée des eaux, par une diminution sensible, quoique faible encore, dans leur volume. Mais bientôt le développement de ces excroissances, constaté par l'observation immédiate de quelques tuyaux et par des jaugeages multipliés, s'accrut à ce point que le produit du château d'eau, réglé à 1,400 litres environ par minute en 1826, se trouva progressivement abaissé à 720 litres en 1833. La perte était donc de 680 litres après sept ans.

Un tel événement devait être la cause d'une sérieuse attention dans toutes les industries où la fonte joue, comme conduits des eaux, un rôle important. Aussi les chimistes s'efforcèrent-ils de rechercher les causes de ces phénomènes nouveaux pendant qu'une commission d'hommes spéciaux discutait à Grenoble les moyens de détruire cette espèce de végétation ferrugineuse. Car de nouveaux jaugeages annonçaient une diminution de débit tellement progressive qu'on était conduit à cette conclusion peu rassurante qu'avant cinq ans les fontaines pourraient cesser de couler.

C'est alors que deux membres de cette commission, MM. Guéymard et Vicat, pensant que les tubercules s'engendraient aux dépens de la fonte, s'appliquèrent en particulier à la recherche d'un enduit à la fois peu coûteux, indestructible et capable d'empêcher l'oxidation. Ces ingénieurs disent aujourd'hui qu'une expérience de deux années leur a définitivement prouvé que le mortier hydraulique, gâché à consistance convenable, et plutôt gras que maigre, appliqué sur une épaisseur de 2 1/2 millimètres au moins, est de toutes les compositions faciles et à très-bas prix, celle qui adhère le mieux à la fonte, qui se maintient le mieux et qui s'oppose le plus efficacement à toute oxidation, et par conséquent à toute production de tubercules. De plus grands détails seront au reste consignés dans les annales des ponts-et-chaussées.

On s'est servi avec succès de l'écouvillon pour enduire les tuyaux longs. Après avoir balayé la poussière et lavé l'intérieur

ment de ce chemin comme départemental, et sa jonction à la route de Thizy, n° 5; attendu que rien ne serait plus naturel et plus juste que de répartir les deux routes départementales qui existent à Villefranche et aboutissent au même point, et de les diriger, l'une (la route de Tarare n° 6) sur le pont de Frans, et l'autre (la route de Thizy n° 5) sur le pont de Beaugard, qui ont tous deux les mêmes droits et les mêmes avantages à recevoir du budget départemental, et déjà de nombreux travaux ont été exécutés dans ce but par les propriétaires voisins et par la commune de Gleizé.

Sans doute, M. le préfet, mieux informé, appréciera la convenance et l'utilité de cette nouvelle direction de la route départementale n° 5, ou tout au moins la nécessité de conserver au chemin de Beaugard le modeste classement que vient de lui accorder le conseil d'arrondissement, et lui prêtera son appui auprès du conseil de département.

Quant à M. Paret qui s'est promis de nuire autant que possible au chemin et au pont de Beaugard, il devrait savoir que, dans sa position, nul ne peut servir deux maîtres : l'intérêt privé et l'intérêt général.

On lit dans le *Courrier de la Drôme*, feuille ministérielle :

Un procès-verbal de M. le commissaire de police de Valence, adressé au parquet de M. le procureur du roi, constate, dit-on, que dans la nuit du 12 au 13 de ce mois un assez grand nombre de jeunes gens ont parcouru la ville en proférant des cris séditieux, et se sont livrés à des voies de fait contre la force armée requise pour les faire rentrer dans l'ordre. Nous rendrons compte de cette affaire, qui ne peut manquer d'être portée devant notre tribunal correctionnel. Aucun de ces jeunes gens n'a encore été arrêté.

M. Thénot poursuit avec activité la publication du *Cours complet de Payage* : la 2^e livraison vient de nous être adressée; elle est des plus intéressantes; nous y trouvons les mêmes motifs d'éloges pour la clarté de l'enseignement du texte, et la méthode de gradation dans les difficultés des modèles. L'utilité pratique de cet ouvrage et la modicité de son prix lui ont déjà acquis des partisans dont nous ne doutons pas que le nombre ne s'augmente encore. Quinze livraisons, composées chacune de 4 planches avec texte explicatif. Prix de chaque livraison : 1 fr. 75 c. Elles paraissent de mois en mois.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

ORAN, le 6 août. — Le bateau à vapeur le *Brazier* est arrivé sur notre rade venant de la Tafna où il avait transporté un aide-de-camp du ministre de la guerre, qui a pour mission de recruter dans les régiments des militaires pour les légions d'Espagne. Ce bâtiment avait à bord 5 blessés.

Le 3, à 5 heures du matin, les soldats du génie étant allés extraire des pierres d'une carrière qui est peu éloignée du camp de la Tafna, furent surpris par 50 cavaliers et environ 350 fantassins arabes, trois chasseurs d'Afrique qui allaient à la découverte furent les premiers attaqués; ils crièrent aussitôt *aux armes!* l'ennemi est là. Les travailleurs n'eurent que le temps de courir à leurs armes et le combat s'engagea vivement. Les forts et les blockaus firent un feu bien nourri; les obus produisirent le meilleur effet. Nous n'avons perdu qu'un seul sapeur du génie et nous avons eu 5 blessés; la perte de l'ennemi est plus considérable.

Cette lettre vous parviendra par la gabare la *Durance* qui se rend en France. L'*Egérie* partira bientôt aussi pour la même destination. Ces deux gabares transportent en France les 600 hommes du 66^e qui sont à Mers-el-Kébir.

On attend ici un vaisseau qui doit prendre les 850 hommes qui ont été recrutés par M. de Chasseloup-Laubat, aide-de-camp du ministre. Ce capitaine d'état-major partira sous peu de jours pour se rendre à Bone et à Bougie.

Le 2 et le 3, la garnison d'Oran a fait deux fausses sorties.

On assure que le général de Létang a l'intention de faire une petite expédition. On ignore si elle sera dirigée contre les garabats ou les Beny-Amer. L'armée ne prendra que pour cinq jours de vivres.

on remplit un des bouts d'une quantité de mortier suffisante pour en fermer exactement l'entrée sur une étendue égale à une fois le diamètre à peu près, puis on passe à travers ce mortier le manche de l'écouvillon jusqu'à ce qu'il sorte par l'extrémité opposée du tuyau, où on le saisit. On le tire alors lentement et la brosse ramène avec elle la masse de mortier dont une partie reste attachée aux parois de la fonte. On recommence l'opération deux ou plusieurs fois, si on n'est pas content de la première. Dans tous les cas, il convient de passer une seconde et dernière couche au mortier plus gras, plus fin, plus léger, pour remplir les interstices et couvrir les défauts des couches précédentes, en attendant que celles-ci aient pris de la consistance, ce qui est l'affaire de trois à quatre jours.

Au reste, les excroissances tuberculeuses de la grande conduite des fontaines de Grenoble semblent avoir atteint la limite de leur développement; divers jaugeages semblent ne laisser aucun doute sur ce fait. Il sera curieux de savoir si les tubercules seront toujours stationnaires.

CHIRURGIE. — M. Larrey lit deux rapports, l'un sur le brisepierre à écrou brisé, dont la commission attribue la priorité d'invention à M. Leroy (d'Étiolles) sur M. Civiale; l'autre touchant une curette articulée, sur la tige de laquelle on peut faire couler une pince à trois branches, armée d'un foret proportionné pour opérer le broiement des calculs étrangers dans le canal de l'urètre. La commission applaudit aux efforts de M. Leroy pour le perfectionnement de la lithotritie.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE. — M. Pigné a trouvé chez un homme qui avait été affecté de paralysie générale et de rétention d'urine, trois calculs vésicaux, qui tous renfermaient un corps étranger. Le premier contenait un fragment de silex grisâtre, opaque, poli, du volume d'un pois; le second renfermait un autre fragment de silex ayant tous les caractères de la pierre à fusil; le troisième avait un morceau d'acier. Les trois calculs étaient formés de cristaux radiés du centre à la périphérie. Un calcul trouvé chez un autre sujet offrait une disposition non moins remarquable : on voyait au centre une cavité; enfin, M. Pigné a trouvé quatre corps étrangers dans l'articulation du genou; l'un chez l'homme, les autres chez les chevaux. Tous quatre adhéraient à un point de l'articulation par un prolongement membraniiforme.

En prenant seulement les vents faibles, comme ayant le moins d'influence, M. Daussy trouve que le niveau moyen est égal à 2m,823—12,8 X (hauteur du baromètre—0m,760).

Les marées de Brest avaient donné 14,7 pour le multiplicateur du mouvement du mercure; la totalité des marées de Lorient donna 15,5. Il est évident que, sur ce dernier point, les observations ne sont pas encore assez nombreuses pour donner le chiffre avec précision. Il y a tout lieu de penser, dit M. Daussy, que le mouvement du niveau moyen de la mer est au mouvement du mercure dans le baromètre, comme la pesanteur du mercure est à celle de l'eau de la mer, c'est-à-dire comme 13,3 est à 1. La mer serait donc un véritable baromètre qui, par les mouvements du niveau moyen, indiquerait les variations de la pesanteur atmosphérique. Au reste, cette influence avait déjà été remarquée dans la Baltique, par M. Schultex, hydrographe suédois, qui avait aussi attribué aux variations barométriques les changements alternatifs que l'on observe dans le niveau de cette mer.

Après avoir trouvé le moyen de réduire le niveau observé à une pression constante, M. Daussy examine quel est à Lorient l'effet des vents sur ce même niveau. Voici ses résultats : les vents faibles ont très-peu d'influence sur la hauteur du niveau moyen de la mer, quelles que soient leurs directions; pour les vents frais, cette influence est encore faible; pour les vents forts et violents de N. et de N.-E., le niveau moyen est abaissé d'environ 0m,08; il est élevé de la même quantité par les vents de S.-O., S. et S.-E. Mais il faut bien se rappeler que ces conclusions ne se rapportent qu'au port de Lorient; et d'ailleurs le petit nombre d'observations discutées les rend un peu incertaines.

M. Daussy a cherché si le niveau moyen que l'on suppose constant pour toutes les marées, ne présenterait pas quelques variations suivant la grandeur de la marée. En rangeant toutes les valeurs obtenues pour ce niveau selon les diverses montées de l'eau, et les divisant en 15 groupes de 40, il a obtenu des moyennes dont les plus grandes différences ne s'élèvent pas à plus de 0m,090. Ces différences ne laissent d'ailleurs apercevoir aucune marche régulière, quoique la grandeur de la marée varie dans les divers groupes entre 5 et 15 pieds. La supposition de la constance du niveau se trouve ainsi vérifiée expérimentalement.

CHIMIE APPLIQUÉE. — *Excroissances tuberculeuses dans les*

Le nombre des malades ne diminue pas d'une manière bien sensible. Les chaleurs sont toujours excessives.

ALGER, le 13 août. — Un aide-de-camp du ministre de la guerre est arrivé ici depuis une quinzaine de jours avec l'autorisation d'enrôler des hommes pour la légion française d'Espagne. Cette opération a vivement contrarié M. le gouverneur par intérim, qui se voit enlever les meilleurs soldats de l'armée, car on choisit dans les bataillons les plus beaux hommes.

L'assassinat du brave commandant Salomon a produit ici un vif sentiment d'indignation, et tous les vœux se portent plus que jamais vers l'expédition de Constantine qui a été officiellement annoncée. (Toulonnais.)

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 août, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Paris, 20 août 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le juste-milieu et les doctrinaires ont saisi toutes les occasions de reprocher aux patriotes de s'allier avec les légitimistes dans les élections. Bien qu'on ait prouvé cent fois que l'opposition n'avait jamais recherché l'appui des carlistes et que jamais ses voix n'avaient fait triompher les candidats de cette nuance, le reproche a été sans cesse reproduit et chaque fois refuté. Aujourd'hui voici un fait qui peut-être fera taire les calomnies salariées.

On sait que le conseil municipal de Dieppe a été dissous à la suite du malencontreux procès en diffamation intenté par M. Binet, maire de Dieppe, au *Mémorial Dieppois*, procès dont le résultat a été l'acquiescement du journal et la démission du maire? Eh bien! une réunion des électeurs du juste-milieu a eu lieu mardi 16 août. Dans cette séance, il a été résolu qu'une alliance serait proposée aux légitimistes; on leur offrirait de voter pour leurs candidats, si de leur côté ils voulaient s'engager à faire réussir les hommes du juste-milieu. Le lendemain 17, les légitimistes prévenus se sont rassemblés pour entendre les propositions apportées par le maire par *interim*. Une longue et vive discussion a eu lieu, et le juste-milieu a été fort maltraité; cependant l'alliance a été acceptée à la condition que le juste-milieu ferait passer les candidats de ses alliés dans les sections qui se réuniront les premières. On voit que les légitimistes sont bien déliés.

On nous écrit de Rouen :

Le procès du *Journal de Rouen* aura une suite. Le journal ministériel, que M^e Sénart avait flétri dans son éloquente plaidoirie, vient de porter plainte en diffamation contre cet honorable avocat. Le crime de M^e Sénart est d'avoir dit que l'*Echo de Rouen* est un journal subventionné.

Le procès du *Journal de Rouen* a été marqué par un incident. M^e Sénart, pour prouver qu'il faut accorder à la presse une grande latitude dans la discussion et la critique des actes du ministère, avait cité quelques paroles prononcées par M. Thiers à l'appui des lois de septembre. Par ces paroles, M. Thiers accordait aux journaux le droit d'attaquer, de poursuivre à outrance, de calomnier même les ministres. Il offrait sa personne en holocauste à la fureur des partis, déclarant que cela était dans les conditions du gouvernement représentatif.

M. l'avocat-général Letendre de Tourville, sans se rappeler que c'était avec de telles paroles qu'on avait obtenu des chambres le vote des lois de septembre, s'est empressé de répondre à l'avocat du *Journal de Rouen* que les paroles qu'il avait citées, étaient échappées à M. Thiers dans la chaleur de l'improvisation; qu'il ne fallait pas y attacher d'importance, attendu que le ministre, en les prononçant, avait cédé plutôt à l'entraînement de son éloquence qu'à la voix de sa conviction.

On a bien raison de dire qu'on n'est jamais trahi que par les siens. Fort heureusement pour M. Letendre de Tourville que M. Sauzet n'a pas grand souci de la considération politique de son collègue M. Thiers, car sans cela il devrait s'attendre à recevoir une sévère mercuriale pour les imprudentes paroles qui lui sont échappées dans l'audience d'hier.

Nous lisons dans le *Nouvelliste Vaudois* :

L'arrestation du nommé Auguste Conseil, espion français devait mettre le gouvernement bernois dans une grande perplexité; car les journaux ayant mis le public dans la confidence, et les faits ayant pris un immense degré de gravité par la note de M. de Montebello qui semble n'avoir été dictée que par le désir de procurer à un mouchard la confiance de quelques malheureux proscrits, le gouvernement devait demander compte à M. le duc de tout ce tripotage.

Voici ce qui s'est passé. Conseil a été arrêté à Nidau et la police a fait arrêter avec lui le comte Bertola, l'un des réfugiés italiens qui ont démasqué l'espion. A son arrivée à Berne, Bertola a été mis en liberté, parce qu'on a su qu'il n'était compromis dans aucune affaire politique du moment et qu'il avait l'espérance de rentrer bientôt dans sa patrie. Conseil est resté en prison. Mais le conseil exécutif s'est emparé de cette affaire. Il a fait jeter en prison les quatre réfugiés qui ont surpris le secret du mouchard. Donc, avant-hier soir ont été arrêtés et conduits en prison pour ce fait MM. Bertola qui en sortait, Primavesi que Conseil avait voulu faire passer pour espion, Boschi, maître de langue italienne et Migliari réfugié. A leur sortie de prison ces Italiens seront conduits à la frontière. Conseil ne subira pas d'autre châtiment. Voilà certes un singulier dénouement. Nous verrons si Zurich fera de son baron Eib ce que notre gouvernement va faire de Conseil.

C'est M. Bille, second secrétaire de la chancellerie française, qui a été chargé d'instruire contre Conseil. Celui-ci, à son arrivée à Berne, a adressé à l'ambassadeur français un billet qui a été intercepté et qui contient ce qui suit : « Je vous prie de m'envoyer votre secrétaire; je lui ra-

conterai tout ce qui m'est arrivé, car je ne veux pas passer pour un traître. Vous savez qui je suis et si je mérite confiance. »

Voici au reste l'exact signalement de cet espion :

« Auguste Cheli-Conseil est âgé de 26 ans, né à Ancône, taille 5 pieds 5 pouces environ, front large, cheveux châtains, frisés, sourcils idem, barbe idem, ne portant ni barbe ni moustache, figure ovale, yeux noirs, nez pointu un peu recourbé, bouche petite, menton rond, teint coloré, avec une petite lentille à la pomme de la joue gauche, parlant passablement le français. »

P. S. Primavesi et Boschi ont été mis en liberté le 19; on pense que Migliari et Bertola le seront incessamment.

Chronique politique.

On a maintenant le secret de l'envoi de M. le général Bugeaud en Afrique et de son élévation au grade de lieutenant-général, pour avoir fait cent prisonniers. M. Thiers voulait confier à Bugeaud le commandement de l'expédition d'Espagne; et pour cela il fallait que M. Bugeaud fût lieutenant-général. M. Thiers voulait en outre que les deux légions portugaise et anglaise fussent mises à la disposition du général français. Il avait éprouvé d'abord une vive résistance de la part du général Evans, qui refusait de se placer sous les ordres d'un officier français et d'un officier moins ancien que lui; mais enfin le général Evans avait cédé; il devait, non pas se mettre sous les ordres du général Bugeaud, mais lui remettre sa légion. Les négociations avaient duré plusieurs mois, elles venaient d'être terminées, et M. Thiers comptait, pour conquérir dans la chambre une majorité fidèle, sur les lauriers que son ami le général Bugeaud devait nécessairement conquérir dans la Navarre, quand M. Thiers a été obligé par les événements et par des résistances imprévues, d'ajourner ses projets d'interventions. M. Thiers voulait réunir en troupes françaises et étrangères une armée d'opération de 30,000 hommes. Avec cela il était certain, disait-il, de terminer la guerre. Il paraît qu'il n'a aucune connaissance des difficultés que nos armées ont éprouvées dans la même province, par suite de l'aspérité des lieux, pendant les guerres de l'empire; il paraît aussi que sa prévoyance n'allait pas jusqu'à se mettre en garde contre l'Europe.

(Journal du Commerce de Paris.)

— On lit dans le *Bon Sens* :

MM. Martin Maillefer, rédacteur du *Bon Sens*, et Germain Sarrut, se sont présentés chez M. Emile de Girardin, auquel ils avaient annoncé leur visite. M. Emile de Girardin avait prié MM. les généraux Excelmans et Delort de se rendre chez lui; ils ont reçu les deux amis de M. Feuillide. Ces messieurs, après avoir rappelé les torts que M. Feuillide impute à M. de Girardin, ont déposé entre les mains de MM. Excelmans et Delort une provocation à laquelle les honorables généraux ont répondu « qu'après la rencontre malheureuse de MM. Carrel et Girardin, ren-contre dans laquelle tout a été si honorable de part et d'autre, ils étaient intimement convaincus que M. de Girardin doit refuser toute provocation quelconque qui prendrait sa source dans ce débat, ou qui s'y rattacherait. »

Après une déclaration si explicite de la part de deux vétérans qui n'avaient eu jusqu'à présent aucunes relations avec M. de Girardin, les amis de M. Feuillide ont dû croire leur mission remplie. L'opinion publique, l'arbitre le plus sûr en semblables matières, saura apprécier les sentiments et la conduite des deux parties.

— On annonce que plusieurs régimens doivent sous peu de jours quitter la capitale: au moment de leur départ, quelques-uns auront à peine séjourné neuf ou dix mois à Paris. On ajoute que le *Moniteur* doit publier incessamment une décision du ministre de la guerre, portant que le temps de garnison ne pourra désormais dépasser une année.

On n'a pas oublié que, dans une certaine circonstance, les Bourbons de la branche aînée ont eu recours à une mesure toute pareille. (National.)

Chronique Judiciaire.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BOURG. — Dès que les routes se créent, les sorciers s'en vont. Le compas de l'ingénieur et le pic du pionnier mettent en fuite les sortilèges et la féerie. La crédulité superstitieuse du hameau, les histoires de revenans, les traditions de l'âge passé, la poésie de la peur qu'une population pauvre et isolée avait attachée à l'arbre qui tremble au bord des étangs, à la ruine qui s'élève solitaire au sein de la vallée, tout cela s'éloigne d'un pays que peut parcourir une diligence traînée par trois forts chevaux. C'est ainsi que les maîtres de poste ont déjà mis en fuite le seigneur Holipherne qui faisait résonner de son cor et des cris de sa meute les bords escarpés de la rivière d'Ain, et qu'ils ont percé à jour les mystères de la tour de Bramafan, où une épouse captive faisait entendre depuis plusieurs siècles des gémissemens de désespoir et de faim.

Voilà qu'en ce moment, depuis que nos chemins solitaires deviennent des routes classées, les sorciers quittent l'intérieur de notre Dombes si mélancolique et si superstitieuse. L'influence de leur art, mise en doute par un maire, esprit fort, vient expirer sur les bancs de la police correctionnelle.

Barbier y paraissait hier comme un des derniers représentans de ces sorciers du moyen-âge qui, en communication avec l'esprit malin, jetaient ou levaient des sorts à leur gré sur les hommes et les animaux. Barbier est tisserand de son métier et sorcier de réputation; il est petit, à la front chauve et bas, 56 ans, l'œil véron, la parole lourde, mais précise; il est vêtu de bure, a de gros souliers sans bas, et à son extérieur, notre société incrédule pensera que s'il loge le diable quelque part, c'est probablement en sa bourse. Il habite Montracol, mais ce n'est pas là qu'il exerce son art; on sait que nul n'est prophète dans son pays; c'est à Marlieux, St-Germain-sur-Renon et lieux circonvoisins, que sa renommée est répandue.

Aussi, dès qu'il y a à quelqu'un de malade, bêtes ou gens, dès que le bétail n'arrive pas à bonne fin, que les oies ne pondent plus, que les pourceaux périssent, on va en toute hâte chercher le sorcier qui vient à pied, un bâton à la main, s'enferme dans l'étable, et qui, sans remède ni breuvage, par une puissance toute mystérieuse que l'œil humain n'ose approfondir, le guérit

troupeau au prix de 8 fr. pour lui, c'est le tarif, et d'une messe pour les âmes délaissées, c'est l'usage.

Cette prescription singulière puise peut-être sa source dans le passage des livres saints où le démon, en quittant un exorcisé, va se loger dans un troupeau de porcs. — Le curé, discret par état, reçoit le prix des messes, et les dit sans trop s'enquérir des motifs. Si le troupeau guérit, le fermier conserve dans le sorcier une foi inaltérable, et son industrie prospère; si mal arrive à la bergerie ou au fils de la famille, c'est, disent le peuple et le sorcier, que le sort a été jeté depuis trop long-temps par un sorcier malaisant plus fort que lui; et la crédulité populaire, vivement excitée, l'attribue presque toujours à une pauvre vieille infirme, ridée, parlant peu, cherchant des genêts dans les pâquis, et qui, devenu la *Canidie* du village, est le soir l'objet de vengeances que nul témoin n'ose dénoncer.

Au hameau, c'est toujours à quelque vieille édentée, décrépite, que la sorcellerie est attribuée. Dans nos villes, si un jeune homme est frappé de mélancolie; si la langueur vient faner la fleur de ses jeunes années, éteindre ou exalter ses facultés, égarer sa raison, c'est toujours au sortilège d'une jeune femme, aux maléfices trop puissans de la coquetterie et de la beauté qu'on attribue le charme qui le séduit; ce sont les émissaires ordinaires de l'esprit malin. Aussi, pas n'est besoin alors de violence pour lever un sort que le temps fait évanouir trop vite; en voyant vieillir l'enchanteresse, on s'aperçoit trop tôt qu'elle n'est qu'une simple mortelle; car il faut être de Marlieux pour s'imaginer que si l'on était sorcier on se résignerait à vieillir.

Les violences exercées dans ce village sur une pauvre femme ont été l'occasion de poursuites dirigées contre Barbier; mais la foi dans la sorcellerie est telle qu'il a fallu renoncer à obtenir aucun témoignage à cet égard; ce que tout le monde sait, nul n'a voulu le dire. En ce qui concerne les guérisons d'animaux, les témoins ont déposé avec plus de franchise, mais avec une répugnance marquée; tous ont rendu témoignage à la puissance bienfaisante du sorcier. Quelques-uns ont même déclaré, malgré les argumens et l'autorité de M. le président, que si leurs pourceaux étaient malades, ils le rappelleraient encore; et, sans la présence et la déposition du maire, la puissance du sorcier, reconnue à Marlieux par les plus fortes têtes du village, le secrétaire de la mairie et le garde champêtre, eût paru appelée en justice pour recevoir des hommages et non des leçons.

Le sorcier, interrogé sur les procédés de son art, a été discret; il a prudemment répondu que s'il les déclarait au tribunal, tout le monde en saurait autant que lui; et il pouvait ajouter que personne n'y croirait plus. — Quant à la messe, il a dit que la prière et la confiance en Dieu ne pouvaient jamais nuire. — Pas mal répondu!

Mais le ministère public, tout en rendant justice à la moralité de ce principe, a trouvé que ce qui était moins moral, c'était d'exploiter une renommée fondée sur un crédit ou un pouvoir imaginaire pour lever un tribut sur l'ignorante crédulité des populations; et, malgré les efforts de M^e Guillon, qui, se trouvant présent pour une autre affaire, a été engagé par le dément du prévenu et la singularité de la cause à présenter d'office sa défense; le tribunal, qui voulait moins le frapper qu'éclairer ses dupes, a prononcé une peine de 16 fr. d'amende et un mois de prison contre le pauvre sorcier, qui échappera difficilement au sort que le président vient de lui jeter.

Nouvelles Diverses.

Le *True-Sun* donne les détails suivans sur M. Rothschild :

« La conduite de M. Rothschild dans son ménage n'a cessé d'être exemplaire, et certes on ne peut pas dire que cette continence fut sans mérite : il lui arrivait bien souvent de recevoir de petits billets parfumés contenant de gracieuses invitations; deux ou trois fois même des soupers splendides avaient été préparés par les soins de beautés en vogue, et tout était prêt pour recevoir le capitaliste qu'on espérait voir accourir, attiré par le renom de celles qui l'invitaient : ces dames en étaient pour leurs frais : jamais une réponse ne fut donnée à ces billets; jamais le capitaliste ne se rendit aux vœux de ces enchanteresses.

Il était rare que M. Rothschild portât de l'argent sur lui; il priait quelquefois son beau-frère de lui acheter une paire de gants, parce qu'il n'avait pas d'argent, et plusieurs fois on l'a vu emprunter de quoi payer une voiture de place.

« Il était généreux dans les grandes occasions; un service important était récompensé par un don magnifique. Ainsi, un de ses commis reçut un jour 5,000 liv. sterl. (125,000 fr.) pour une nouvelle donnée à temps, et ce même commis, après avoir épousé une personne de la maison Rothschild, est devenu très-riche. Un autre jour, la Banque lui avait prêté un million en or, à condition qu'il rendrait de l'or. Rothschild prend l'or et l'exporte. Le jour du remboursement venu, il se rend à la Banque avec son million en billets de banque. « Mais, M. Rothschild, lui dit le caissier, vous savez bien que nous sommes convenus que vous nous rendriez de l'or. »

« — C'est vrai, et si vous y tenez, j'irai chercher de l'or. »

Il respectait moins les directeurs de la Banque qu'il n'en était lui-même estimé. Dans un moment de panique, on l'avait mandé à la Banque pour le consulter. Il dit aux directeurs, en leur montrant le fauteuil du président : « En vérité, messieurs, vous pourriez faire asseoir le vieux John Overhead dans ce fauteuil, et il mènerait mieux les affaires que vous tous. » John Overhead est un courtier fameux par son intelligence en matière de finances.

— Feu M. Rothschild avait beaucoup d'amitié pour le grand-rabbin, M. Salomon Herschell, et il aimait à lui en donner des preuves d'une manière assez singulière. Quand il se présentait une affaire importante, M. Rothschild réservait pour le docteur Herschell une certaine somme proportionnée à ses propres chances, et quel que fût le bénéfice de l'opération, il remettait cette somme au rabbin en lui rendant un compte détaillé de l'affaire. Dans ces occasions, le millionnaire dinait toujours avec le lévite, et les deux amis passaient la journée ensemble.

— Les personnes en relation avec la Maison Rothschild ont reçu hier la lettre-circulaire suivante :

« En vous annonçant avec une juste et profonde douleur la mort de notre père bien-aimé, M. N. Rothschild, nous avons l'honneur de vous prévenir que nous continuerons sa maison sous la raison de *N. M. Rothschild et fils*, tous les rapports restant les mêmes, de concert avec les maisons de Francfort, Vienne, Paris et Naples. Nous vous prions de prendre acte de notre signature respective.

» Lionel Nathan de Rothschild; Anthony Nathan de Rothschild; Nathaniel Nathan de Rothschild.

» Londres, 9 août 1836. »

— Voici une singularité assez remarquable: M. de Caux possède, dans son château de Voyau près Trélon (Nord), un jeune et joli cheval dont la robe a déjà changé trois fois de couleur. Jusqu'à l'âge de deux ans son poil a été bai-brun; puis il est devenu gris-pommelé, et bientôt après il a repris sa première couleur. En ce moment de longues raies blanches commencent à se des-

siner sur le dos et les épaules. On ne serait pas étonné que sous peu il devint tout-à-fait blanc. Plusieurs vétérinaires de l'école d'Alfort ont visité ce caméléon d'une nouvelle espèce.

(Le Belge, du 15 août.)

— M. Ed. Vandal, agent extraordinaire du trésor, est chargé par M. le ministre des finances de recueillir à l'étranger et dans le nord de la France tous les renseignements propres à éclairer l'administration et la législation sur la fabrication du sucre de betterave, sur les procédés, les produits et les développements de cette industrie. M. Ed. Vandal est accompagné d'un auditeur au conseil-d'état, qui lui a été adjoint pour l'assister dans cette mission.

— On nous écrit de St-Lys (Haute-Garonne), 11 août :

« Un ouragan affreux est venu porter la désolation dans notre pays. Ce tourbillon, ou plutôt cette trombe d'air a commencé à se faire ressentir au Pouget, entre Camp-Bernard et Ste-Foi; elle s'est dirigée ensuite vers St-Lys et l'Île-en-Jourdain. Figurez-vous les plantes, les haies, les arbres arrachés de la terre, les gerbières emportées, le sol où la gerbe était étendue balayé, les toitures enlevées, des hommes, des animaux renversés, ensevelis sous les décombres : vous aurez une idée du triste spectacle qu'aurait cette contrée. A La Réole, le tourbillon, après avoir coupé les plus grosses branches des platanières, arraché les haies des jardins, a brisé la porte de garde pile d'une maison de campagne, a défilé tout le sticillide du toit, a emporté un canon de cheminée et tout le toit du pigeonnier. Le dessus du puits a été défilé et précipité dans le puits même. L'eau d'un vivier voisin s'élevait à la hauteur d'un jet d'eau. Un jeune homme a été enlevé à plusieurs cannes au-dessus de la maison et est retombé sans aucun mal à la place qu'il occupait.

» A la Pujade, métairie située au-delà de St-Lys, près Seigneide, la gerbière a été enlevée, le sol balayé, la toiture et les murs renversés; maitres-valets, solatiers, tous étaient parmi les décombres, plusieurs même ont été blessés; les bestiaux ont été retirés avec la plus grande peine; le fils du maitre-valet a été, comme l'autre jeune homme dont je vous ai parlé, élevé à la plus grande hauteur et est retombé sans contusion. Les hardes et les meubles des maitres-valets, jusques aux lits, tout a été dispersé. A une autre habitation appelée Landelle, la gerbière a été jetée dans le vivier, la toiture de la maison a été enlevée.

» Il serait impossible de citer tous les faits particuliers dont nous avons été en quelque sorte les témoins. On ne se rappelle pas d'avoir rien vu de semblable. Le trouble et l'effroi qui régnaient dans notre pays sont inexprimables.

— On lit dans un journal :

« Sur le bord des torrents et au fond des ravins de la Nouvelle-Zélande, croit une plante qui ressemble à la fois au gleyel et à l'aloès. Cette plante, que les naturalistes ont appelée *phormium tenax*, est le chanvre des indigènes. Ils la raclent avec de grandes coquilles de moules, puis séparent avec les ongles le chanvre et la filasse. Ils la tissent ensuite en nattes, en dentelles qu'ils font blanchir à la rosée. La beauté de ces tissus avait frappé les navigateurs. Cook, Forster, Dumont-d'Urville en avaient parlé. MM. Lesson et Richard l'avaient décrite dans leur ouvrage de botanique sur l'Australie. Déjà, depuis 1827, plusieurs négociants anglais avaient essayé l'emploi de cette plante. Capitaux, moyens mécaniques, rien ne fut épargné. Mais ils ne purent ni la débarrasser de la résine gommeuse qu'elle distille, ni l'assouplir assez pour la tisser.

» Un de nos industriels, M. Liénard, vient de régulariser et de perfectionner les tentatives jusqu'ici stationnaires des Anglais. Il a établi à Pont-Rémy une filature de *phormium tenax*. Les toiles que nous avons vues à l'Exposition nous ont paru aussi belles, mais beaucoup plus solides, plus souples, plus légères que les toiles de lin. Elles nous ont semblé devoir être utiles pour la marine et pour la voiture. Déjà plusieurs amateurs en ont fait et renouvelé des demandes. Une des grandes propriétés du *phormium*, c'est de pouvoir rester immergé cinq, six, sept mois, sans être altéré. Des expériences nombreuses sur des filets et sur des câbles ne laissent aucun doute à cet égard.

» La fabrique de M. Liénard, située à Pont-Rémy, emploie plus de mille ouvriers. Avant quelques mois, l'extension rapide de cette fabrication portera, nous assure-t-on, ce nombre à plus de trois mille. Avant d'être réduite à l'état de filasse, cette plante subit sept manutentions si peu coûteuses que tout compris, jusqu'au peignage, elles ne vont pas à 6 fr. par quintal. Nous le répétons, ce fait est grave. Au moment où l'industrie des toiles est tombée en France, où nous ne pouvons sur aucun marché soutenir la concurrence de l'Angleterre, de la Hollande et de la Belgique, voilà un tissu qui pourra et devra se substituer au coton. Il y a là peut-être toute une richesse à venir pour la France. Déjà le maréchal Clauzel a introduit la culture du *phormium* en Algérie. Le gouvernement comprendra qu'il y aura là économie et utilité pour sa marine.

» En Angleterre, où l'on ne peut fabriquer que des câbles de *phormium*, on les préfère aux autres câbles. Mais pourrions-nous laisser cette industrie livrée à un caprice de rivalité? L'Angleterre ne peut-elle pas nous fermer la Nouvelle-Zélande? L'Etat ne devrait-il pas protéger un établissement français dans cette île? »

Elisa T., de Feurs, âgée de dix-huit ans, taille 4 pieds 7 à 8 pouces, a disparu de chez ses maîtres le 19 août, à onze heures du matin.

Signalement : Figure ronde, nez court et assez gros, bouche moyenne, menton rond, yeux noirs, teint frais, cheveux châtain.

Vêtements : Bonnet de tulle uni à trois rangs avec nœuds, robe d'indienne brune, tablier noir et mouchoir bleu en napolitaine, col à deux rangs en tulle, bas gris.

A midi, elle a fait remettre, par un commissionnaire de place à l'épicier, rue d'Amboise, n° 12, la lettre suivante adressée à ses maîtres :

« Adieu pour toujours bien déchirant ! N'accusez personne que moi seule. Ce n'est ni passion, ni dépit, mais lassitude de souffrir qui m'absorbe des maux inconcevables. Je n'ai qu'un reproche à me faire, c'est de vous tenir dans l'anxiété jusqu'à ce moment. Suivre mes traces serait inutile. N'ajoutez pas encore à vos bontés un regret que j'emporte avec moi.

» Si j'ai différé jusqu'à ce jour, la cause a été que je craignais que la calomnie atteignît quelqu'un : moi seule la mérite, et tout ce qu'on pourra dire autre sera évidemment faux. N'ajoutez pas à mes peines de faire de faux jugements sur personne, c'est ce que je demande. Je souhaite que vous soyez heureux : plaignez-moi plutôt que de me blâmer.

» Lyon, le 19 août, midi. » ELISA T. »

P. S. Je vous prie de ne pas tirer peine de moi ; plus tard vous en saurez es résultats.

Celui qui aurait des renseignements à donner est prié de les communiquer au commissaire de police des Célestins.

(1172) Sentant dès ma naissance, par une espèce de paralysie de la langue qu'il m'était impossible de parler librement où il fallait, vu les grandes difficultés de mon langage, j'en ai été délivré en une séance et sans opération par le désintéressement de M. le docteur Schneider de Bonn.

B. IMBERT, Ouvrier à l'imprimerie d'indiennes de M. Coissandier, à Neuville.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de *Stachas*, dans les maladies de poitrine, telles que *phthises pulmonaires*, *coqueluches*, *oppressions*, *enrouemens*, *aphonies de la voix*, *crachemens de sang*, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le disent de tout éloge.

Il réussit également dans les *affections nerveuses*, les *faiblesses d'estomac*, la *cardialgie*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix : 4 fr. et 2 fr. Chez Perenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 25, à Lyon.

On fait des envois. (Affranchir.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

AVIS AU PUBLIC.

Toutes les personnes intéressées dans le procès existant entre M^{me} Thenadey, née Dépierre, et sa belle-mère, sont informées par avance que M^{lle} Claudine Charboigne, veuve Dépierre, doit formuler un serment décisoire et public mercredi prochain, vingt-quatre courant, à dix heures, audience de la première chambre pardevant MM. le président et juges du tribunal de première instance sur les dernières dispositions verbales du sieur Vincent Dépierre, son époux et père de M^{me} Thenadey. (1171) Signé, femme THENADEY.

(1175) Jeudi vingt-cinq août, à neuf heures du matin ; sur la place St-Pierre, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers effets saisis, consistant en tables ; chaises, tabourets, poêle à four, quinquet en cuivre, lit, matelas, garde-ropes, commode, linge, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc.

(1173) Mercredi prochain vingt-quatre du courant, à neuf heures du matin, sur la place du Marché du Change, il sera procédé à la vente d'objets saisis, consistant en tables, trumeau, chaises, fauteuils, glace, lit garni, un casier, livres reliés, un poêle et autres objets non détaillés ; le tout au comptant. CHAVET.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1168) Mercredi 24 août 1836, à dix heures du matin, aura lieu par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1, l'adjudication définitive d'une maison sise à la Guillotière, grande-rue, n° 51, formant deux corps de bâtimens séparés par une cour.

(1161) A VENDRE en totalité ou par parties détachées. — Un domaine, situé à Collombe, canton du Grand-Lemps, dans une belle et riche exposition sur la nouvelle route de Lyon à Grenoble.

Ce domaine se compose d'une jolie maison de maitre avec terrasse, fontaine qui ne tarit jamais, jet d'eau, jardins, bosquets, pavillons, prés ; le tout contigu ;

De plusieurs prairies toutes arrosées par des sources in- tarissables, de diverses terres labourables complantées d'arbres fruitiers, treillages et noyers, ou semées en luzerne, de divers bois essence frêne, châtaignier et chêne, de bonne venue, en âge et prêts à être coupés.

Cette propriété offre un placement assuré au-dessus de 4 pour cent.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Morand, notaire à Lyon.

(1174) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds de commerce de marchand de nouveautés, établi dans un des meilleurs quartiers de cette ville.

S'adresser à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1.

ANNONCES DIVERSES

(1153) A VENDRE. — Un fond de cabaret, bien achalandé, rue d'Amboise, n° 10. S'y adresser.

(1163) A VENDRE. — Une grande quantité de draps d'Elbeuf, Louviers et Sedan, schals brochés et imprimés, marcelines noires, toutes marchandises achetées par occasion à 25 et 30 p. 0/0 au-dessous du cours.

S'adresser à M. Esnault, place Sathonnay, n° 2, au 3^e.

(1160) On demande un jeune homme ayant une belle écriture pour tenir les livres et être sédentaire dans une maison de commerce de cette ville. Il devra se présenter avec les meilleures recommandations.

S'adresser au bureau du journal.

(1154) On demande, pour diriger une fabrique d'étoffes unies, à quelques lieues de Lyon, un bon maitre-ouvrier, qui fût à même de conduire l'ourdissage, le dévidage et visiter les métiers. Il pourrait avoir son atelier à part qui travaillerait pour la maison. Il serait libre de faire des apprentis.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal.

AVIS.

A dater du 1^{er} septembre prochain, les Messageries du commerce de l'Ardèche et de la Drôme, faisant le trajet de Lyon à Aubenas en 27 heures, en desservant

VALENCE ET PRIVAS,

Partiront à deux heures du soir.

Les bureaux sont toujours chez P. Marin et Rubini, rue Pizay, n° 13, à Lyon.

FOURGONS ACCÉLÉRÉS POUR L'ITALIE PARTANT TOUTS LES JOURS. (1151)

(1169) On a perdu un Effet de 424 f. échu fin août, endossé en blanc V^e Perronet. Le remettre au bureau du Censeur ; il y aura récompense.

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE, Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon ; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les aphtes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciier, Grande-Rue, n° 14.
A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Gray, chez Gourdan père, épiciier.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Mouret fils, épiciier, rue Marchandé.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciier, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épiciier, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon n° 78.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Châlons-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
A Metz, chez Desroches, droguiste.
A la Côte-St-Audré, chez Roland, confiseur, près la Halle.
Ainsi que dans les principales villes de France.

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acroté ou Vice du Sang par le SIROP CENTRE DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

Diligence pour Aix-les-Bains,

Partant tous les jours à huit heures du soir.

BONAFOUS FRÈRES, RUE NEUVE, N° 17.

On trouve dans les bureaux les listes des baigneurs. (1098)

GRAND-THÉÂTRE. — Lundi 22 août 1836. — LA RÉPUBLIQUE, L'EMPIRE ET LES CENT-JOURS.

Mardi 23 août. — 1^o CHACUN DE SON CÔTÉ, comédie ; 2^o LES VOITURES VERSÉES, opéra ; 3^o LES DEUX MARIAGES, ballet.

GYMNASE LYONNAIS. — Lundi 22 août. — LA DUCHESSE DE LA VAUBAÏÈRE, drame ; LE DOYEN DE KILLERINE, vaude.

Bourse de Paris du 20 août 1836.

Le 3 0/0 est monté de 80 à 90 15. L'actif est resté entre 30 et 30 1/4.

Une proclamation du 6 de Mina engage le peuple et les soldats à maintenir l'ordre et la tranquillité. Le général déclare qu'aussi long-temps qu'il commandera, la liberté restera debout. Il s'y ménage avec habileté la faculté de refuser ou d'accepter la constitution de 1812.

Le 16, tout était calme à Madrid. On s'attendait à la levée très-prochaine de l'état de siège. On dit que Mendizabal était proposé pour présider les assemblées préparatoires des cortès.

| | | | | |
|--------------------------------|---------|--------|--------|--------|
| Cinq pour cent | 108 70 | 108 70 | 108 65 | 108 65 |
| — fin courant | 108 95 | 100 95 | 108 95 | 108 95 |
| Quatre pour cent | 101 25 | | | |
| Trois pour cent | 79 95 | 79 95 | 79 80 | 79 80 |
| — fin courant | 80 5 | 80 15 | 80 5 | 80 5 |
| Rentes de Naples | 100 20 | 100 20 | 100 5 | 100 5 |
| — fin courant | 100 55 | 100 55 | 100 50 | 100 50 |
| Actions de la Banque | 2276 25 | | | |
| Quatre Canaux | 1227 50 | | | |
| Caisse hypothécaire | 765 | | | |
| Emprunt d'Haiti | | | | |
| Rentes perpétuelles | | | | |
| Emprunt Cortès | | | | |



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.